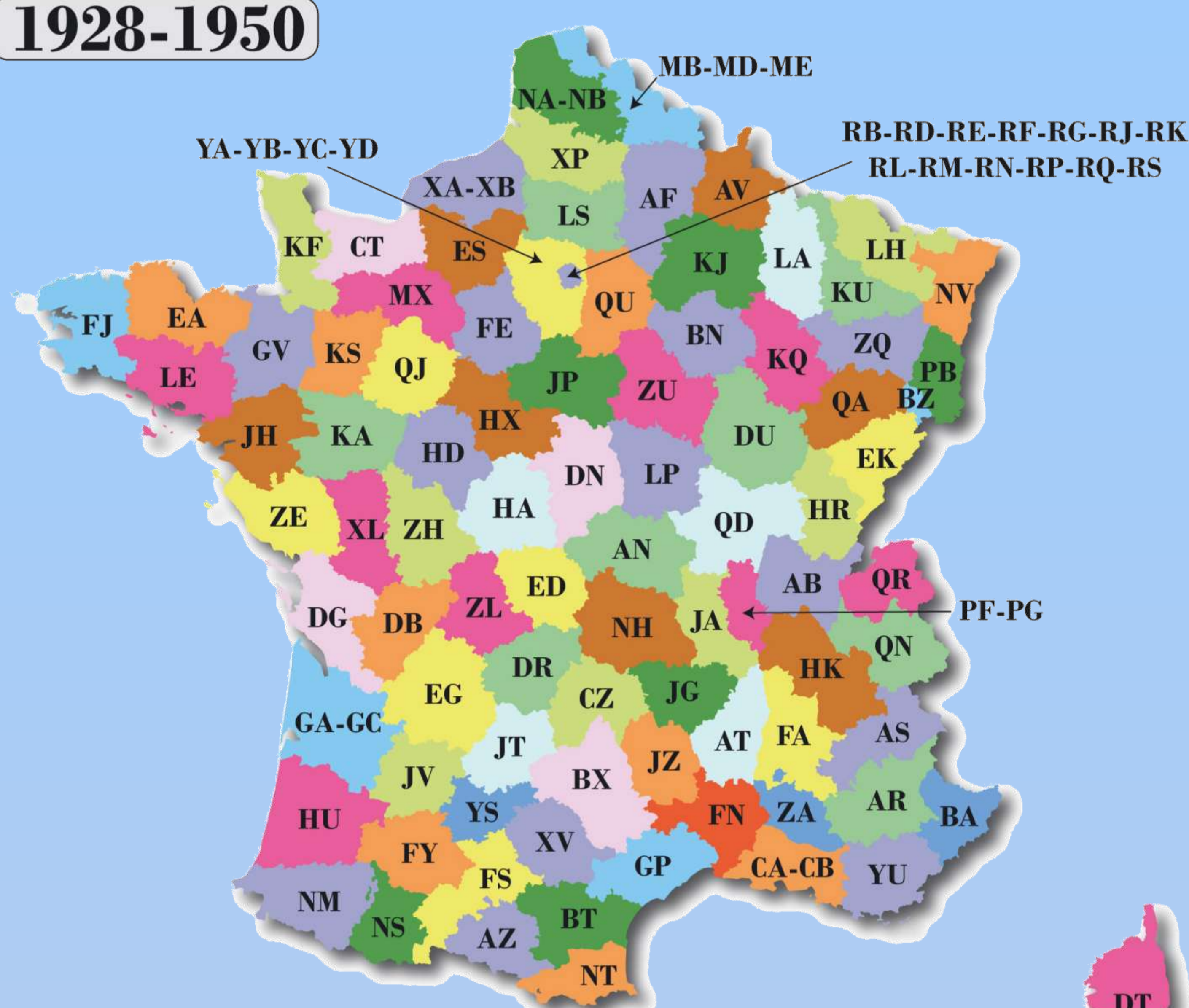


1^{er} octobre 1928 - 31 mars 1950

le 2^e système d'immatriculation français

1928-1950



Attribution des codes par département (codes effectivement utilisés)



TU3, Tunisie



W13 : Arrondissement de Saint-Étienne

Parmi les groupes de lettres ont été exclues :

- les combinaisons avec des lettres doublées (AA, BB, CC, etc.) déjà attribuées entre 1901 et 1928, puisque les immatriculations de cette période restaient valables après 1928 ;

- les combinaisons correspondant aux ovales indicatifs de pays mis en place par les conventions internationales de 1909 et 1926 sur la circulation automobile (GB, NL, PL, etc.), ainsi que les groupes de lettres AL, TU et MA réservées à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie ;

- toutes les combinaisons comportant un W, comme W et WW, toujours réservées aux immatriculations « garage » et provisoires.

En novembre 1941, deux tranches spéciales ont été réservées : une pour les véhicules agricoles et une pour les remorques.

En septembre 1943, une troisième tranche fut réservée pour les deux-roues motorisés de faible puissance (hors motocyclettes), cette notion de tranche disparaissant en avril 1950. Ces trois tranches ont été prises à la fin de chaque série départementale.



FX : Haute-Garonne, 1945 ou 1946



XT8 : Somme, janvier 1949

Sous l'Occupation fut également mis en place une série spécifique aux bicyclettes, lancée à la fin de 1940 et qui disparut dès la Libération. Elle se distinguait par des plaques jaunes et des caractères peints en noir, séparés d'une ligne et reprenant en doublon les immatriculations des véhicules à moteur.



RB2 : Département de la Seine, décembre 1940



RT2 : Bicyclette du département de la Seine, 1944